

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2006**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil six, le vingt-six juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le quatorze juin deux mil six, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Député-Maire.

**Etaient présents** : M. CAILLET 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, Mmes CHAVINIER, RAUSCHER, MM. DECHENOIX, BLANC, DELAGE, BOUTIFFARD, Mme LECLERC, MM. CAYLA, BARY, Mmes ESCLATTIER, RICHARD, AESCHLIMANN, M. DAUPHIN, Mme MOURGET, Maire-adjoints ; Mmes PENET, PERRIN, MORDACQ, BERTHOLET, FOURNIER, MOUNIER, SOLAL, MM. MARGUERIE, CHAUDE, NAMIN, Mme POURBAGHER (*arrivée à 20 h 15*), M. LE GAC, Mme RATTIER, MM. BARBERI, LAGARDE, COIFFARD, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. MARTIN SAINT LEON, SEMOUN, BERARD DE MALAVAS, RICHARD, Mmes CLAIREAUX, LENOIR, MM. DANLOS, CASARI, ZAOUI, PERNOD (*arrivé à 20 h 10*), Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : M. TESSIER, M.A. à Mme PENET, C.M.D. ; Mme PREVITALI, C.M. à M. MARTIN SAINT LEON, C.M. ; M. PIETRASANTA, C.M. à M. BERARD DE MALAVAS, C.M. ; M. BABE, C.M. à M. RICHARD, C.M. ; M. MASSOL, C.M. à M. PERNOD, C.M.

**Absents** : MM. ALONSO, CHAZOULE, Conseillers Municipaux.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

Après l'appel nominatif et constat que le quorum est atteint, Monsieur Thierry LE GAC, est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- APPROUVE les procès verbaux des Séances du Conseil Municipal des 9 mars 2006 et 30 mars 2006.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations des 6 janvier et 16 décembre 2004 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP A. RITOU ET F. FOUILLADE, HUISSIERS DE JUSTICE POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
2. CREATION D'UNE REGIE EN RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PARTICIPATIONS DES FAMILLES DONT LES ENFANTS SERONT ACCUEILLIS DANS LA STRUCTURE MUNICIPALE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « LES LUCIOLES » SISE 2 AVENUE DES GRESILLONS 92600 ASNIERES-SUR-SEINE.
3. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCATS POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
4. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT.
5. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR LE MOIS DE FEVRIER 2006.
6. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA MEDIATHEQUE SCHEURER KESTNER.

7. PREEMPTION D'UN BATIMENT A USAGE D'HABITATION SIS 10 RUE LOUISE DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.
8. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP G. SIMON & S. PYBOURDIN, HUISSIERS DE JUSTICE POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
9. REGLEMENT DE FRAIS DE CONTENTIEUX.
10. REGLEMENT DE FRAIS DE CONTENTIEUX.
11. CONSIGNATION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE PARIS DES FRAIS ET DEPENS ATTRIBUEE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS EN FAVEUR DE MONSIEUR MICHEL PANTEL.
12. REGLEMENT DE FRAIS DE CONTENTIEUX.
13. REGLEMENT DE FRAIS DE CONTENTIEUX.
14. FIXATION DU MONTANT JOURNALIER DES PARTICIPATIONS A DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE DEPART DE LEURS ENFANTS EN MINI-SEJOURS ORGANISES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS, POUR L'ETE 2006.
15. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS JOURNALIERES A DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEUR(S) ENFANT(S) EN CENTRE DE VACANCES DURANT L'ETE 2006.
16. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE & N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
17. OPERATION RELATIVE A LA DETTE DE LA COMMUNE. REFINANCEMENT DE DIVERS CONTRATS DE PRETS AUPRES DE DEXIA CREDIT LOCAL.
18. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP G. SIMON & S. PYBOURDIN, HUISSIERS DE JUSTICE POUR LA REALISATION D'UN ACTE.
19. MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ASNIEROISES AU PROFIT DE LA BRIGADE DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS.
20. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS A DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE CENTRE DE LOISIRS ET L'ACCUEIL MUNICIPAL DANS LES ECOLES A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007.
21. MISE A JOUR DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE.

22. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX SIS 40 RUE VICTOR HUGO, EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION NATIONALE D'ACTION SOCIALE (A.N.A.S.).
23. SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION ASNIERES PATINAGE.
24. REGLEMENT DE FRAIS DE CONTENTIEUX.
25. VENTE D'UN VEHICULE DE MARQUE RENAULT, DE TYPE MASTER, APPARTENANT A LA VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS BRUNOTO A GENNEVILLIERS.
26. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR LE MOIS DE MARS 2006.
27. APPROBATION DES MARCHES LIES AUX DIVERSES PROCEDURES ADAPTEES.
28. MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CONCORDE ET DU GYMNASSE CONCORDE A LA FEDERATION FRANCAISE D'ECHECS.
29. REGLEMENT DE FRAIS DE CONTENTIEUX.
30. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS À DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEUR(S) ENFANT(S) EN CENTRE DE VACANCES ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE A PARTIR DE L'ETE 2006.
31. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT.
32. SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION « ASNIERES HANDBALL-CLUB ».
33. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES CONCESSIONS ET DES TAXES FUNERAIRES DANS LES CIMETIERES DE LA COMMUNE.
34. SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES CAUTIONNEMENTS DEMANDES POUR LES DOSSIERS DE CONSULTATION A DELIVRER AUX CANDIDATS AUX MARCHES PUBLICS.
35. SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES FONDS PROVENANT DE LA LOCATION DES PLACES DES PARKINGS PUBLICS DE LA STATION ET DE LA SABLIERE.
36. SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIÈRES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB D'ASNIERES.

37. REGLEMENT DE FRAIS ET HONORAIRES D'AVOCAT POUR LE MOIS D'AVRIL 2006.

- PREND ACTE également des rapports d'activité des services délégués pour le cinéma l'Alcazar « LES ÉCRANS INDÉPENDANTS » et la restauration scolaire « EGSR-HEXAGONE ».

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- RATIFIE les conclusions du rapport de la Commission Municipale « AMENAGEMENT ET URBANISME - INTERCOMMUNALITE - POLITIQUE DE LA VILLE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE », réunie le 22 juin 2006.

*Rapporteur* : Madame Laurence MORDACQ

**URBANISME**

LE CONSEIL,

- DECIDE d'acquérir un bâtiment 1 bis rue Saint Augustin au prix de 1 100 000 € pour permettre l'agrandissement de l'école Simone Veil.
- DECIDE la résiliation du bail commercial conclu avec Messieurs Jaid et Ahazzam 13 avenue Gabriel Péri pour permettre la démolition du bâtiment dans le cadre de la restructuration du quartier Voltaire.
- AUTORISE le Député-Maire à signer les demandes de permis de démolir les immeubles 32 boulevard Voltaire, 5 avenue Gabriel Péri et 248 rue du Ménil, démolitions prévues dans le cadre de la rénovation du quartier Voltaire et dans celui de l'aménagement du quartier des Hauts d'Asnières.
- AUTORISE le Député-Maire à solliciter auprès du Conseil Général des subventions pour permettre l'avancement du dossier déposé auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et pour la préparation de la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain et social des Hauts d'Asnières.

## INTERCOMMUNALITE - POLITIQUE DE LA VILLE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### LE CONSEIL,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement :
    - . au GIP « Mission Locale Intercommunale Asnières/Villeneuve la Garenne » de 109 154 €.
    - . au GIP « PLIE Intercommunal Asnières/Villeneuve la Garenne » d'un montant de 75 600 €.
  
  - AUTORISE le Député-Maire à solliciter auprès du Conseil Général un financement de 30 489 € dans le cadre des projets « contrat de ville » menés par les associations « Centre Yannick Noah » et « la Maison des Femmes ».
  
  - ATTRIBUE, au titre de 2006, une subvention gagée sous les crédits de la politique de la ville aux associations et organismes suivants :
    - . Association culturelle l'Entente d'Asnières,
    - . A.F.E.V.
    - . APES
    - . Asnières Entraide
    - . Centre Socioculturel Yannick Noah
    - . Club des Chardons
    - . Conseil Famille Freycinet
    - . Enfants de France et Cultures du Monde
    - . La Maison des Femmes
    - . Lycée Renoir pour le C.E.S.C. du Collège Malraux
    - . Maison des Loisirs et de la culture
    - . Nouvelles Voies
    - . Régie de Quartier d'Asnières
    - . Studio Mobile Gloria
    - . Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
    - . Contrat de Ville.
  
  - AUTORISE le Député-Maire à signer avec le Préfet des Hauts de Seine, une convention pour la mise en place d'un observatoire départemental des ZUS, afin d'améliorer l'évaluation des politiques publiques engagées sur les quartiers en contrat de ville.
- \*
- \*   \*
- PREND ACTE des modifications apportées au dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du 26 septembre 2005 et
  - APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique du 20 février au 21 mars 2006.

La commission d'enquête a donné un avis favorable sur l'ensemble du projet de révision du POS et d'élaboration du PLU.

Dans son rapport, la commission d'enquête a émis des souhaits concernant :

- la modifications du règlement et du document graphique qui permettent de prendre en compte des demandes ponctuelles jugées opportunes.
- la poursuite de l'effort de communication portant sur le PLU.

En complément de celles recueillies dans le cadre de l'enquête publique, quelques modifications ont été apportées par la Ville.

Ces évolutions mineures ne portent aucunement atteinte à l'économie du PADD et se déclinent en trois axes :

- prise en compte des avis des personnes publiques associées et consultées,
- prise en compte des résultats de l'enquête publique et du rapport de la commission d'enquête,
- ajustements complémentaires.

Le PLU répond aux enjeux en matière de :

- protection des secteurs où la forme urbaine est à dominante pavillonnaire,
- renforcement de la mixité sociale dans tous les secteurs de projets, avec 25% de logements sociaux,
- poursuite de la protection du patrimoine urbain et des bâtiments ou espaces remarquables,
- requalification des secteurs qui font l'objet de programme de renouvellement urbain stratégiques, comme par exemple les Hauts d'Asnières, le quartier Voltaire ou encore l'extrémité Est de la Commune liée à la cession d'activité des établissements ASTRA CALVE.

\*

\*   \*   \*

LE CONSEIL,

- RATIFIE les conclusions du rapport de la Commission Municipale « AFFAIRES GENERALES » (*FINANCES – MARCHÉS PUBLICS – RESSOURCES HUMAINES – GESTION DES SERVICES PUBLICS*) réunie le 22 juin 2006.

*Rapporteur* : Madame Sylvie PERRIN

## **A - FINANCES**

### **LE CONSEIL,**

- DECIDE d'exonérer à titre facultatif et annuel, la Société Shurgard de la taxe sur les ordures ménagères.
- APPORTE sa garantie à la Société d'HLM Efidis pour le prêt que cette dernière doit contracter au titre de l'opération acquisition/réhabilitation de l'immeuble 117 boulevard Voltaire.
- AUTORISE le Député-Maire à signer une convention avec le SIPPEREC pour percevoir des redevances d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de communications électroniques.

## **B - SUBVENTIONS**

### **LE CONSEIL,**

- ATTRIBUE et VERSE une subvention exceptionnelle de fonctionnement aux associations suivantes :

«Asnières Volley 92»	: 27 000,00 €
«Les Arts Martiaux»	: 6 405,00 €
L'association sportive du collège Malraux	: 800,00 €
«Les petits chanteurs d'Asnières en Ile-de-France»	: 10 000,00 €

- ATTRIBUE et VERSE une subvention exceptionnelle d'investissement aux associations :

«La Gaminerie»	: 3 500,00 €
«Institution Saint Joseph»	: 85 000,00 €

## C - TRAVAUX ET MARCHES PUBLICS

### LE CONSEIL,

- En ce qui concerne les travaux du château et dans le cadre de l'achèvement de la restauration du rez-de-chaussée :

AUTORISE le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.

AUTORISE le Député-Maire :

- . à signer les contrats de maîtrise d'œuvre,
- . à mettre en appel d'offres les travaux,
- . à solliciter des subventions,
- . à signer des avenants sur l'opération de la tranche 2006.

- AUTORISE le Député-Maire à signer les marchés pour :

- . les prestations d'assistance juridique,
- . la réalisation et l'impression du magazine Asnières Infos et la régie publicitaire.

- AUTORISE le Député-Maire à signer des avenants aux marchés passés avec :

- . l'entreprise DALKIA pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux,
- . l'entreprise RGS ARCHITECTES Associés pour l'aménagement de la Maison de l'Enfance,
- . l'entreprise GCC pour la rénovation des commissariats de polices nationale et municipale,
- . l'entreprise EMSI pour la rénovation de l'école de musique.

- AUTORISE le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres et à signer les marchés en résultant pour la fourniture, les travaux de plantation et d'entretien du patrimoine arboré de la Commune.

- Dans le cadre du programme d'aménagement d'une structure petite enfance, rue E. Manet, AUTORISE le Député-Maire,

- . à signer le permis d'aménagement,
- . à mettre en appel d'offres les travaux,
- . à signer le marché de travaux en résultant,
- . à demander des subventions.

- APPROUVE le principe de construction d'une école maternelle provisoire, 74 rue du R.P. Ch Gilbert et,

AUTORISE le Député-Maire,

- . à signer le permis de démolir les bâtiments existants,
- . à signer le permis de construire,
- . à mettre en appel d'offres les travaux,
- . à signer le marché de travaux en résultant,
- . à solliciter des subventions.

- Pour permettre l'aménagement d'un centre de loisirs à l'école maternelle Fontaine, AUTORISE le Député-Maire,

- . à signer le permis de construire,
- . à solliciter des subventions.

- Dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire Jules-Ferry, AUTORISE le Député-Maire, à signer les permis de démolir les anciens locaux à usage de centre de loisirs.

## **D - GESTION DELEGUEE**

### LE CONSEIL,

- SE PRONONCE favorablement sur le principe de passation d'une délégation de service public :

- . pour l'exploitation et la gestion du cinéma l'Alcazar, avec comme mode de gestion déléguée « l'affermage » d'une durée de 7 ans,
- . pour la restauration scolaire et municipale, avec comme mode de gestion déléguée « l'affermage » pour une durée de 7 ans.

et AUTORISE le Député-Maire pour chaque délégation de service public:

- . à engager la procédure légale de mise en concurrence,
- . à solliciter la commission d'appel d'offres pour émettre son avis en matière de délégation de service public.

- **FIXE** le montant des droits de place applicables à tous les marchés d'approvisionnement de la ville et

**FIXE** le montant de la redevance annuelle forfaitaire versée par le délégataire en application de l'article 20 de l'avenant n° 1 au traité de concession du 16 mai 2003 à 205 015 €.

## **E - RESSOURCES HUMAINES**

LE CONSEIL,

- **ACTUALISE** la liste des logements ayant la qualité de logement de fonction par nécessité absolue de service et utilité de service, ainsi que la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution de ces logements.
- **REGULARISE** en **FIXANT** le taux horaire de rémunération brute des intervenants sportifs en aquagym et en patinage.
- **FIXE** le taux des vacances des intervenants de l'association SOS MMS.

## **F - AFFAIRES GENERALES**

LE CONSEIL,

- **AUTORISE** le Député-Maire à signer, avec le Préfet des Hauts de Seine, la convention d'habilitation du Centre Médico Social Municipal comme centre de vaccinations.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer, avec le Conseil Général, une convention de gestion des arbres situés sur les voies départementales de la Commune, en contrepartie d'une participation financière.
- **AUTORISE** le Député-Maire à signer une convention d'adhésion à l'association Syndicat de Communication (SYNCOM) pour l'utilisation de son service télématique.

- AUTORISE le Député-Maire à signer, avec la ville de Clichy-la-Garenne, la convention qui fixe les modalités techniques et financières pour l'organisation du feu d'artifice de la fête nationale 2006.

\*

\* \*

Sous la présidence de Monsieur Charles CAILLET, désigné Président de Séance, Monsieur le Maire s'étant retiré conformément à la réglementation,

LE CONSEIL,

- APPROUVE, tel qu'il lui est présenté le Compte administratif du Maire pour l'exercice 2005, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005 et admettant les sommes résultant dans les tableaux ci-après pour la gestion 2005 :

**BUDGET VILLE**

	Déficit	Excédent	Solde	Reports	Excédent final
<b>Investissement</b>	145 186,61		- 145 186,61	<i>Dépenses :</i> 12 725 459,74 <i>Recettes :</i> 12 725 459,74	- 145 186,61
<b>Fonctionnement</b>		+11 431 461,92	+11 431 461,92		+11 431 461,92
			<b>+11 286 275,31</b>		<b>+11 286 275,31</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

	Déficit	Excédent	Solde	Reports	Excédent final
<b>Investissement</b>		8 768,84	+ 8 768,84	<i>Dépenses :</i> 811 235,79 <i>Recettes :</i> 860 314,00	+ 57 847,05
<b>Fonctionnement</b>		65 325,16	+ 65 325,16		+ 65 325,16
			<b>+ 74 094,00 €</b>	<b>+ 49 078,21 €</b>	<b>+ 123 172,21 €</b>

**BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes	Excédent final
<b>Investissement</b>	2 957,41	19 802,05	16 844,64
<b>Fonctionnement</b>	138 969,84	500 936,91	361 967,07
		<b>Solde</b>	<b>378 811,71</b>

**BUDGET ANNEXE SELF MUNICIPAL**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Excédent final</b>
<b>Fonctionnement</b>	503 693,86	503 693,86	<b>0</b>

- CONSTATE la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Comptable du Trésor avec le Compte Administratif du Maire pour le même exercice et

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire et CONSTATE les sommes ci-après pour la gestion 2005 :

**EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES  
D'APRES LES RESULTATS**

COLLECTIVITES ETABLISSEMENTS SERVICES ANNEXES	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTIS- SEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		SOLDE
	DEFICIT	EXCEDENT		DEPENSES	DEFICIT	EXCEDENT	EXCEDENT	
<b>COMMUNE</b> Section Investissement Section Fonctionnement	- 26 015,19	7 423 523,20	26 015,19	- 119 171,42	4 033 953,91	11 431 461,92	- 145 186,61	+ 11 286 275,31
<b>ASSAINISSEMENT</b> Section Investissement Section Fonctionnement		59 124,77 41 678,01		- 50 355,93	23 647,15	8 768,84 65 325,16		+ 74 094,00
<b>PARC DE STATIONNEMENT</b> Section Investissement Section Fonctionnement		15 442,07 287 327,54			1 402,57 74 639,53	16 844,64 361 967,07		+ 378 811,71
<b>SELF MUNICIPAL</b> Section Investissement Section Fonctionnement		- 2 606,64	-	- - 2 606,64		0		0
								<b>11 739 181,02</b>

\*

\*      \*

La séance est suspendue à 1 h 30. Le 27 juin 2006, les travaux reprenant à 9 h sous la Présidence de Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Député-Maire.

\*

\*      \*

**Etaient présents** : M. CAILLET 1<sup>er</sup> Maire-adjoint, Mmes CHAVINIER, RAUSCHER, MM. DECHENOIX (*arrivé à 9 h 15*), BLANC, DELAGE, BOUTIFFARD, Mme LECLERC, MM. CAYLA, BARY, TESSIER, Mmes ESCLATTIER, RICHARD, AESCHLIMANN, M. DAUPHIN, Mme MOURGET, Maire-adjoints ; Mmes PENET (*arrivée à 9 h 25*), FOURNIER, MOUNIER, MM. MARGUERIE, CHAUDE, LE GAC, Mme RATTIER, MM. BARBERI, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. MARTIN SAINT LEON, SEMOUN (*arrivé à 9 h 20*), BERARD DE MALAVAS, RICHARD, Mme LENOIR, M. DANLOS, M. CASARI (*arrivé à 9 h 15*), Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : Mme PERRIN, C.M.D. à M. CAILLET, M.A. ; Mme MORDACQ, C.M.D. à Mme FOURNIER, C.M.D. ; M. LAGARDE, C.M.D. à Mme LECLERC, M.A. ; Mme CLAIREAUX, C.M. à M. DANLOS, C.M. ; M. PIETRASANTA, C.M. à M. BERARD DE MALAVAS, C.M.

**Absents** : Mmes BERTHOLET, SOLAL, M. NAMIN, Mme POURBAGHER, M. COIFFARD, Conseillers Municipaux Délégués ; M. ALONSO, Mme PREVITALI, MM. CHAZOULE, BABE, ZAOUI, MASSOL, PERNOD, Conseillers Municipaux.

Après constat que le quorum est atteint,

LE CONSEIL,

VOTE un vœu en faveur des élus de la ville de Bagneux condamnés pour prise illégale d'intérêts et d'une modification de la loi pénale afin de réduire l'insécurité juridique qui pèse sur les élus et agents publics.

\*

\*      \*

**QUESTIONS ORALES**

## LE CONSEIL,

Entend les réponses données aux questions posées par les Conseillers Municipaux concernant :

- . la mise en place d'un portail pour répondre aux SMS et aux courriers électroniques et les règles de confidentialité,
- . la non démolition de la Tour Square Chalgrin,
- . le respect et le contrôle des règles de sécurité appliquées dans les établissements recevant du public,
- . les travaux de réfection de la dalle du marché des 4 routes,
- . les animateurs intervenant dans les Centres de Loisirs Sans Hébergement,
- . l'édition d'« Asnières Infos Dimanche »,
- . l'absence d'un Bail Emphytéotique Administratif entre la Mairie et l'autorité qui gère la Mosquée,
- . les dispositions prises envers les cirques qui s'installent dans le Parc Robinson pour leur spectacle,
- . la visite du locale « communication » installé 70 rue du Ménil,
- . la retransmission des séances du Conseil Municipal par Internet,
- . le recensement des chiens dangereux,
- . les contrôles de vitesse mis en place par la Police Municipale,
- . la brigade motorisée au sein de la Police Municipale,
- . l'affichage sur les panneaux,
- . les actions en justice concernant la ville,
- . la mission d'information et d'évaluation,
- . l'altercation entre un membre du Cabinet du Maire et un élu municipal.

La Séance est levée à 10 h 15 minutes.

*Publié par affichage sur les panneaux  
administratifs intérieur et extérieurs de la Mairie  
le QUATRE JUILLET DEUX MIL SIX*

**LE DEPUTE-MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**

**Manuel AESCHLIMANN**